



PRIÈRE

DIX HEURES

Sont approuvés séparément les projets de loi indiqués ci-après, dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives :

(N° 4) – *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et modifications corrélatives/The Child and Family Services Amendment and Consequential Amendments Act;*

(N° 12) – *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act;*

(N° 14) – *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des jugements/The Executions Amendment Act.*

Est approuvée la version amendée du projet de loi n° 16 – *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique et modifications corrélatives/The Water Resources Administration Amendment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Sont approuvés séparément les projets de loi indiqués ci-après, dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives :

(N° 18) – *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier/The Registry Amendment Act;*

(N° 21) – *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act;*

(N° 25) - *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act;*

(N° 27) - *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act;*

(N° 42) – *Loi sur l'Accord cadre de mise en oeuvre de la nation crie de Norway House relatif à la convention sur la submersion de terres du Nord manitobain/The Norway House Cree Nation Northern Flood Master Implementation Agreement Act.*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* REIMER :

QUE le projet de loi n° 36 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DEWAR.

Après les interventions de MM. SALE, MACKINTOSH et SANTOS, de M^{me} McGIFFORD ainsi que de MM. KOWALSKI et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER (Charleswood)
DRIEDGER (Steinbach)
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
HELWER
KOWALSKI
LAMOUREUX
McALPINE
McCRAE

McINTOSH (Assiniboia)
MITCHELSON
NEWMAN
PENNER
PITURA
PRAZNIK
RADCLIFFE
REIMER
RENDER
ROCAN
STEFANSON
TOEWS
TWEED 26

CONTRE

ASHTON
BARRETT
CHOMIAK
DEWAR
DOER
EVANS (Brandon-Est)
HICKES
JENNISSEN
MACKINTOSH (St. Johns)

MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
REID
ROBINSON
SALE
SANTOS
STRUTHERS
WOWCHUK 18

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de l'Agriculture ait lieu à l'Assemblée. Ce changement est en vigueur jusqu'à la fin de l'examen du budget ou jusqu'à nouvel ordre.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, qui devait avoir lieu dans la salle 255, ait lieu dans la salle 254. Ce changement est en vigueur jusqu'à la fin de l'examen du budget ou jusqu'à nouvel ordre.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère des Finances, qui devait avoir lieu dans la salle 254, ait lieu dans la salle 255, et que, une fois terminé l'examen du budget du ministère des Finances, le Comité procède à l'examen des budgets de Mise en oeuvre de certaines ententes Canada-Manitoba, de Allocation pour les pertes et dépenses des sociétés de la Couronne et d'autres organismes gouvernementaux, de Réforme interne, adaptation de la main-d'oeuvre et augmentation générale des salaires, de Initiatives de développement économique urbain, de Initiatives d'immobilisations, de l'Assemblée législative, de la Santé et des Crédits – Urgences diverses. Ce changement est en vigueur jusqu'à la fin de l'examen de ces budgets ou jusqu'à nouvel ordre.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* McCRAE :

QUE le projet de loi n° 45 – *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M. ASHTON prend la parole jusqu'à midi et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. EVANS (Brandon-Est).

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} WOWCHUK présente la pétition de P. Cayle, S. Peters, S. Ross et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de K. Behrmann, S. Behrmann, G. Silverthorn et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. CHOMIAK dépose le projet de loi n° 202 – *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Act* –, en indique l'objet, et le projet de loi est lu une première fois.

M. McALPINE, *président suppléant du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 10 juin 1998, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

7.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

TRÉSORERIE 1 780 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

7.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SIX MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

CONTRÔLEUR 6 609 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

7.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATORZE MILLIONS CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

TAXES 14 536 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

ADMINISTRATION 2 700 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

GESTION DES BIENS 22 456 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES 8 184 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS 2 345 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

ORGANISATION DE GESTION DES URGENCES 1 076 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

8.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SEIZE MILLIONS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT DOLLARS pour LES SERVICES DU GOUVERNEMENT :

DÉPENSES EN CAPITAL 16 175 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

15.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-CINQ MILLE CENT DOLLARS pour LA VOIRIE ET LE TRANSPORT :

ADMINISTRATION ET FINANCES 5 625 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

15.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LE TRANSPORT :

PROGRAMMES 59 104 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

15.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CENT SOIXANTE-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LE TRANSPORT :

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 166 770 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

30.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LE LOGEMENT :

HAUTE DIRECTION 243 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

30.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LE LOGEMENT :

SOUTIEN AUX PROGRAMMES 4 749 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

30.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TRENTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LE LOGEMENT :

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION
DU MANITOBA 38 516 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. McALPINE, JENNISSON, PENNER et REID font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de la Santé, qui devait avoir lieu dans la salle 255, ait lieu dans la salle 254 une fois terminé l'examen du budget du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse. Ce changement est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit

:

Le lundi 15 juin 1998, à 9 h 30 :

M. le *ministre* REIMER remplace M. le *ministre* CUMMINGS;
M^{me} DRIEDGER remplace M. le *ministre* DERKACH;
M. le *ministre* RADCLIFFE remplace M. le *ministre* McCRAE;
M^{me} RENDER remplace M^{me} le *ministre* MITCHELSON.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit

:

Le lundi 15 juin 1998, à 9 h 30 :

M^{me} McGIFFORD remplace M. CHOMIAK.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

Sur la motion de M. REID, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des affaires municipales soit modifiée comme suit

:

Le lundi 15 juin 1998, à 9 h 30 :

M. REID remplace M. EVANS (Entre-les-Lacs).

M. ASHTON propose :

QUE le projet de loi n^o 203 – *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act (2)* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. ASHTON, le débat est ajourné sur la motion de M. HELWER.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. STRUTHERS :

QUE le projet de loi n° 301 – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Hôpital général de Dauphin/An Act to Amend an Act to Incorporate the Dauphin General Hospital Foundation* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. HELWER, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

M. EVANS (Brandon-Est) propose :

QUE le projet de loi n° 303 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »/The Brandon Area Foundation Incorporation Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. EVANS (Brandon-Est) et de M. le *ministre* McCRAE, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

La séance est levée à 17 h 33, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY